

Forêts périurbaines de l'Ile-de-France

Nécessaires, fragiles et convoitées

Les forêts périurbaines, celle de notre région comme les autres, remplissent plusieurs fonctions importantes : économique, sociétale, récréative et environnementale. Ce qui signifie clairement, ce qui n'est pas toujours facile, qu'elles doivent assurer en même temps une production de bois d'œuvre et chauffage, le plaisir des habitants, l'accueil des promeneurs, la purification de l'air et la participation au maintien, sinon à l'amélioration, de la biodiversité ; qu'elle soit floristique ou faunistique. Ces forêts doivent être traitées comme des antidotes à la ville sans devenir des musées intouchables puisque par définition elles sont vivantes. Ces forêts couvrent 22 % de la superficie de la région Ile-de-France, soit à peu de chose près les surfaces urbanisées et la moitié de la surface agricole. Mais il suffit de regarder une carte pour constater que ces forêts sont inégalement réparties et que les zones peu boisées ont tendance à se déboiser plus rapidement que les autres. Et il faut aussi retenir que, petits ou grands, les espaces boisés de la Région sont tous considérés comme des forêts périurbaines, c'est à dire à la fois essentielles et fragiles, et nécessitant une protection vigilante, comme le prescrivent les recommandations des Nations Unies pour cette année de la forêt qu'elles ont décrétée.

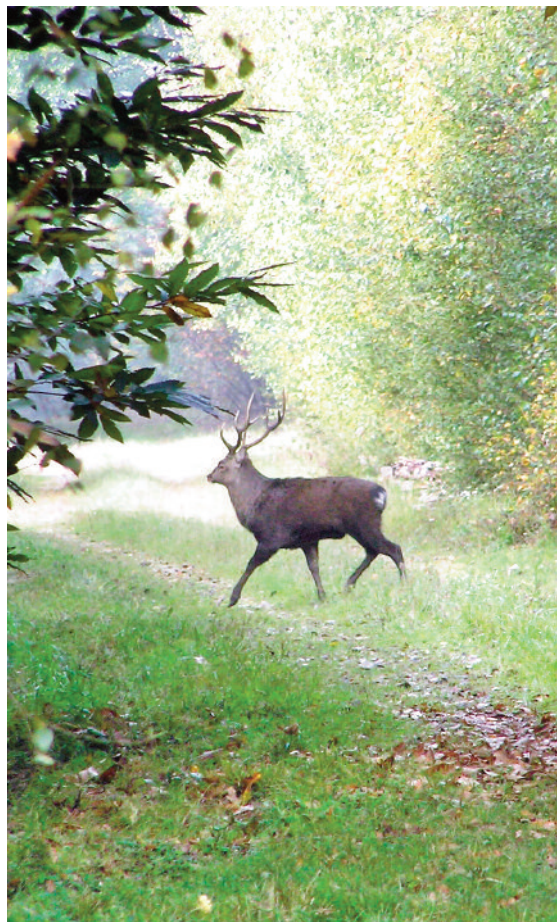
La structure de la propriété forestière est particulière en Ile-de-France : 69 % de forêts privées, 27 % de forêts domaniales (propriétés de l'Etat) et 4 % appartenant aux collectivités territoriales.

La part de l'Etat est donc trois fois plus importante que dans le reste de la France, ce qui s'explique par des raisons historiques, notamment la récupération de domaines royaux après la Révolution.

Quant à la propriété privée, elle se répartit entre 120 000 propriétaires. L'emprise des forêts reste convoitée. Dans le seul département du Val-d'Oise, une dizaine de projets pourraient porter atteinte à l'intégrité des forêts. Ce département n'a pas le monopole de ces empiétements : il en va de même pour tous les autres...

Ghettos verts

L'isolement des espaces forestiers provient aussi du développement des infrastructures de transport et de l'urbanisation. Cette dernière entraîne l'enfermement progressif des forêts dans des sortes de "ghettos verts" et l'afflux de nouveaux usagers. Cette situation est d'autant plus visible que l'on se rapproche de la petite couronne. Les lisières des forêts de Montmorency, Saint-Germain ou Sénart, toutes situées à moins de 20 km de Paris, sont urbanisées à près de 80 %.



Il a été considéré jusqu'au début des années 80 que les forêts constituaient pour les infrastructures routières des réserves foncières bon marché. Conséquence : pratiquement toutes nos forêts sont morcelées.

L'impact de ces infrastructures est considérable : pertes d'espaces, pollutions de l'air forestier et nuisances sonores. Autant d'atteintes aux fonctions récréatives de la forêt et à sa biodiversité en raison de la fragmentation des habitats et de l'isolement des populations.

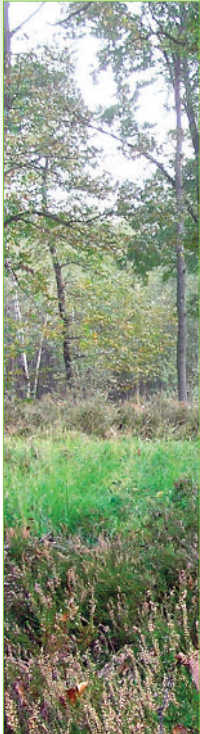
Donc, disparition des espèces les plus fragiles et érosion génétique des populations qui subsistent. Dans ce domaine, comme souvent en forêt, on manque d'études scientifiques, mais tous les indicateurs disponibles sont au rouge.

Certaines espèces parmi les plus emblématiques des forêts sont revenues en Ile-de-France : les cerfs seraient 5 000 et les chevreuils 40 000, ce qui gêne considérablement la régénération forestière naturelle car tous sont gourmands de jeunes pousses.

Reste qu'ils n'est pas facile à ces mammifères d'aller d'une forêt à l'autre car le bilan des passages à faune est désastreux, beaucoup ne restant pas longtemps opérationnels.

Forêts périurbaines de l'Île-de-France

Des chiffres et des faits



Evolution de la récolte de bois, évaluée en m³, entre 1990 et 2009

(Source Agreste, DRIAAF, novembre 2010)

	1990	1995	2000	2001	2005	2007	2009
Feuillus	250 832	200 849	412 176	309 383	151 089	155 249	136 279
Conifères	63 430	24 829	96 636	120 536	19 230	17 566	10 983
Total bois d'œuvre	314 262	225 678	508 802	429 919	170 319	172 815	147 262
Bois énergie	45 140	39 541	57 718	71 481	56 800	65 635	81 022
Bois industrie (trituration, mines, poteaux...)	306 476	247 415	352 443	326 840	134 935	123 245	39 393
Total IDF	665 878	512 634	918 963	828 240	362 054	361 695	267 677

Entre 1990 et 2009, la récolte de bois francilienne a donc diminué de 60 %.

Le poids de l'Île-de-France dans la récolte nationale de bois est faible, il est passé de 1,7 % en 1990 à 0,7 % en 2009. Les années de 2000 et 2001 sont liées à la récolte d'après tempête de 1999.

L'inventaire forestier national estime la quantité de bois produite par l'ensemble des forêts francilienne annuellement à 1 584 000 m³/an. Il serait donc possible de récolter 1 000 000 m³/an après en avoir retiré le tiers du volume correspondant aux houppiers et parties de grumes inutilisables. Ce million de m³ de bois mobilisable et apte à fournir du bois d'œuvre ou d'industrie représente plus de 5 fois la quantité effectivement exploitée en 2009.

Les chiffres posent question, tant ils sont à l'opposé du "ressenti" des associations et des utilisateurs de la forêt, qui constatent, un peu partout, d'importantes coupes...

Une des explications réside certainement dans l'évolution des techniques sylvicoles.

La ministre de l'écologie contre les coupes rases

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, est venue clore le colloque de l'Agence des espaces verts sur "La forêt, lieu d'innovation" du 27 avril 2011. Elle souhaite que les forêts puissent remplir leurs trois fonctions : économique (production de bois d'œuvre et de chauffage), sociale (accueil du public) et environnementale (respect de la biodiversité). Pour la ministre, il faut donner une valeur économique à la biodiversité. Elle a précisé ses vœux en matière sylvicole des forêts périurbaines telles que celles d'Île-de-France : explication claire des techniques au public, préservation des paysages, éviter toute coupe rase même sur de petites surfaces, donner du temps à la régénération, respecter la longévité des arbres et la diversité des essences. La politique forestière est unitaire, liée au régime forestier, et doit surtout ne pas être gérée selon des critères uniquement économique. Enfin, cette politique associera les territoires et les différents partenaires.



Les espaces boisés d'Île-de-France couvrent 22 % de la surface régionale, soit 269 000 ha c'est à dire, d'après l'Inventaire national des forêts de 2008, 7 points de moins que la moyenne nationale, 29,2 %, la France s'étant fortement reboisée depuis le milieu du 19^e siècle qui n'avait plus que 8 000 000 d'ha contre une quinzaine aujourd'hui. L'espace forestier de notre région est divisée en deux zones, Est et Ouest, la première comprend la Seine-et-Marne et la seconde, les 7 autres départements. La surface forestière de la Seine-et-Marne, 141 000 ha, est légèrement supérieure à celle de la zone Ouest, 128 000 ha.



La fréquentation humaine

La fonction d'accueil du public est très souvent mise en avant dans les plans de gestion en dépit de données statistiques récentes trop rares. Mais deux études du Credoc menées en 1968 et 1999 font apparaître qu'entre ces périodes, le nombre de visites dans les forêts publiques d'Île-de-France s'est accru de 60 % pour s'établir à 92,5 millions en 1999. Comme la tendance à l'augmentation s'est probablement poursuivie, il y aurait en 2011 plus de 100 millions de visites.

La densité de visites varie en fonction des saisons, des jours et des lieux et certaines forêts de la petite couronne sont surfréquentées. Néanmoins, l'enquête classait en tête deux forêts relativement éloignées du centre de l'agglomération comme étant les plus citées par les personnes interrogées : Fontainebleau (31 %), Rambouillet (11 %), St Germain (6 %), Montmorency, Vincennes, Chantilly (5 % chacune), Meudon et Sénart (3 % chacune).

Forêts périurbaines de l'Île-de-France

Alerte en forêt de Fontainebleau

Depuis l'hiver 2008 se succèdent en cette forêt des coupes d'une ampleur et d'une fréquence inquiétantes au regard du passé sylvicole du massif. L'accroissement se lit à la fois dans le volume et dans l'âge des arbres abattus. Le volume des coupes se traduit par une hausse de la récolte annuelle : d'une moyenne de 25 000 m³ par an entre 1900 et 1941, on arrive à 60 000 m³ de 2008 à 2009, et jusqu'à 85 000 m³ pour 2011.

Cette hausse est justifiée par les gestionnaires par l'état de dépérissement de certaines espèces d'arbres – chênes pédonculés, hêtres – souffrant de la sécheresse et du réchauffement climatique, et par le vieillissement de la forêt.

Cette option, notamment les coupes rases sur plusieurs hectares, entraîne des dégradations du sol en dénudant les sols et en les asséchant ; sans parler de ses conséquences paysagères qui n'échappent pas aux 17 millions de visiteurs annuels. Ces trouées dans le couvert forestier contredisent le projet de trame verte et bleue du Grenelle de l'environnement. Elles détruisent la flore caractéristique, le refuge de la faune inféodée au sous-bois, et provoquent des écarts plus marqués de température, une violence plus grande des vents et plus de ruissellement par les eaux de pluie.

Il est légitime de s'interroger sur la pertinence de l'augmentation du volume coupé, inversement proportionnelle à la surface de la forêt exploitable correspondant à la série de gestion sylvicole patrimoniale sur 9 903 ha, pour une superficie totale de 17 000 ha.

Cela signifie que l'exploitation s'exerce ailleurs, par exemple dans les séries paysagères et d'accueil du public. Les grands arbres isolés au bord des chemins ou des carrefours sont souvent abattus alors que leur souche montre un cœur non dépérissant.

Le public s'étonne de l'âge des arbres exploités, découvrant des grumes de moins de 100 ans, les souches distantes les unes des autres, ne gênant pas d'autres tiges à proximité.

Des forestiers en désaccord avec la gestion actuelle indiquent que par le passé l'objectif était "de marteler un arbre sur 20, maintenant il est de un sur 6", au risque de puiser dans les tranches d'âge immature. L'âge d'exploitabilité a été fixé à 220 ans pour les chênes et 180 ans pour les hêtres dans le plan d'aménagement sylvicole de la forêt.



Cécile Gorlin

La fonction économique de la forêt se développe abusivement car au détriment de ses deux autres rôles, écologique et récréatif. Une offensive massive contre la forêt naturelle, vaste communauté d'espèces végétales et animales, la biocénose, entre lesquelles les échanges et les interactions déterminent avec le temps un équilibre. L'inquiétant réside dans l'extension de cette surexploitation à plusieurs massifs forestiers comme signalé à Rambouillet par le très actif comité "Sauvons nos arbres".

Un tel comité serait utile à Fontainebleau et à toute autre forêt périurbaine menacée par l'excès productiviste.

Sur Fontainebleau, certaines associations espèrent beaucoup en la création d'un parc national dans quelques années. Mais que restera-t-il de la forêt à ce moment là, si le rythme actuel des coupes se poursuit ?

A quand un organisme de gestion des forêts naturelles périurbaines basé sur le prélèvement conservatoire du sous-bois ?

Au 21^e siècle, il serait grand temps de répondre favorablement au droit des citoyens à une nature de proximité conservée durablement et à en fournir les moyens à une agence conçue dans ce but. Dans l'attente d'une telle création, il est urgent que les pouvoirs publics renvoient à la baisse les directives en matière d'exploitation sylvicole, afin que la forêt de Fontainebleau à la renommée internationale retrouve sa naturalité et sa résistance aux modifications climatiques, car comme le disait en 1958 le grand naturaliste Lablokoff, "la forêt ne veut pas se laisser faire ? Alors laissez-la faire !".

Cécile Gorlin

Géographe, membre de plusieurs associations de protection de la nature

Forêts périurbaines de l'Île-de-France

Prélèvements et techniques sylvicoles



Le contexte politico-économique pousse vers une forêt productive. Le contrat quinquennal liant l'ONF à l'Etat (2006-2012) prévoyait une augmentation de 20 % des volumes. En 2007, l'objectif a été porté à 40 % par le président de la République.

La forêt domaniale ne représente que 25 % de la forêt française mais fournit 40 % du bois. Récemment, le directeur de l'ONF, lors d'un colloque organisé par France Nature Environnement, s'est prononcé pour une augmentation modérée de la production de bois domaniale, de 10 %.

Or en Île-de-France le scénario pourrait être très différent. D'autant plus que la demande est en forte hausse pour le bois de construction et de chauffage.

A ceci s'ajoute une mauvaise gestion de la forêt domaniale, de la fin de la première guerre aux années 1950, qui l'a laissé trop vieillir.

Les zones exploitables régressent du fait de la mécanisation, et des forêts deviennent inaccessibles aux engins forestiers, en raison de l'absence de routes ou de la configuration des terrains. Conséquence : la surface utile diminue alors que la demande augmente. Les forêts franciliennes, comme toutes les autres, sont donc exposées à une pression de production croissante. En l'absence de communication de l'ONF et du ministère de l'Agriculture, difficile d'en quantifier les conséquences.

Certitude en Île-de-France : les prélèvements ne répondent pas à des objectifs économiques conjoncturels, mais à l'application des plans d'aménagement, documents de gestion établis sur une longue période, le plus souvent entre 15 et 20 ans. L'application des

plans peut varier et conduire selon les exploitants à des prélèvements plus ou moins importants. Mais les données statistiques disponibles sur les prélèvements opérés dans l'ensemble des forêts franciliennes font apparaître une diminution très sensible des prélèvements depuis 1990.

La sylviculture se modernise et se mécanise comme les autres activités agricoles. Le travail sur de plus grandes aires, les traitements de plus vastes secteurs, la productivité et la spécialisation des tâches modèlent le paysage agricole depuis des décennies.

En forêt, la tronçonneuse cède le pas aux abatteuses de plusieurs dizaines de tonnes capables d'abattre et d'ébrancher des arbres de plus de 50 cm de diamètre. L'enlèvement utilise des grumiers, camions spécialisés et plus gros véhicules routiers autorisés.

Ces modifications des pratiques d'exploitation ont un impact fort sur l'aménagement des forêts. Les surfaces travaillées d'un tenant sont en nette augmentation, et le schéma des plantations inclut les espaces de passage des engins, à raison parfois d'un chemin tous les 20 mètres. Les forêts elles-mêmes sont structurées pour le passage des engins, notamment avec la création de routes forestières conçues pour les grumiers et d'aires de stockage de grandes dimensions.

L'effet visuel est désastreux, et les conséquences environnementales ne le sont pas moins. Enfin, le tassement des sols par des engins lourds et la mise en lumière brutale de vastes zones perturbent les écosystèmes et donnent une image de forêt dévastée.

Une nouvelle forêt pour "cacher" la pollution à Pierrelaye

"*Caution verte du Grand Paris*" pour certains, une forêt de 1 000 ha prévue à Roissy a fini par "atterrir" en plaine de Pierrelaye-Bessancourt (95), réputée pour sa pollution aux métaux lourds, dues aux épandages sans traitement de Paris depuis des décennies.

Un communiqué du Conseil des ministres du 6 avril 2011 vante le modèle de métropole durable, la lutte contre le réchauffement climatique !

Et les élus du Conseil général du Val-d'Oise, les maires concernés et, semble-t-il, les agriculteurs d'applaudir des deux mains, d'autant que cela permet d'ouvrir à l'urbanisation.

La presse évoque une compensation de 8 000 logements. La seule notion de compensation est en soi surprenante : on a pollué et, pour compenser, on urbanise un peu plus cette vallée de Montmorency déjà bien remplie !

Encore plus surprenant : le silence absolu sur les réserves des scientifiques lors de la présentation, en octobre 2010, du résultat de dix ans d'études à la préfecture du Val-d'Oise.

Elles ne disent pas qu'il ne faut ni forêt ni culture, mais qu'il faut appliquer le principe de précaution :

"Si certaines essences ne vont modifier la distribution des éléments traces métalliques (ETM) dans le sol (université de Nancy) leur croissance sera limitée et induira une diminution du pH du sol."

On peut penser qu'il y aura une "augmentation du risque de mobilité des ETM par dérive vers l'acidification et l'oxydation du milieu (Épandagri et TCN) et une incertitude sur la contamination par les ETM (cadmium, mercure, plomb) des champignons (cueillette) et du gibier (chasse)."

En outre, certains s'interrogent sur le tout-forêt, sur la nécessité d'espaces verts plutôt à l'est du Val-d'Oise, sur les précautions à prendre pour une forêt récréative. En fin de compte, une idée dont on verra peut-être plus les 8 000 logements que les arbres...

Dominique Vedy

Val d'Oise environnement